

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS  
DU 12 AVRIL 2018**

Conformément à la convocation du 6 avril 2018, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni en Mairie le 12 avril 2018 à 20h30.

Etaient présents : Monsieur Michel VANDERCAMÈRE, Maire ;

Monsieur Jean GACQUIÈRE, Premier Adjoint ; Monsieur Bernard PONS, Deuxième Adjoint ; Madame Yolande CESCO, Troisième Adjoint.

Madame Josette CANALIS, Monsieur Olivier FERAUD, Monsieur Raymond GUY, Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL, Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Madame Véronique MIRC Conseillère Municipale (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE), Monsieur Christopher THORPE Conseiller Municipal (pouvoir donné à Monsieur Jean GACQUIÈRE).

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Bernard PONS secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour auquel il a été ajouté, à la demande de Monsieur le Maire :

- délibération du CM sur le projet d'utilisation du bâti de la Micoulade préparé par la commission « urbanisme - cadre de vie » ;
- délibération du CM autorisant le Maire à signer devant notaire l'acte de succession de feu monsieur Charles FESIEN.

A noter que la délibération demandée par le SYADEN et inscrite à l'ordre du jour de la présente séance, (diagnostic de l'éclairage public de la commune), a été votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 juillet 2017. Elle lui sera communiquée dans les meilleurs délais.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 :

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité au scrutin public le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018.**

2 – Vote des taux des impôts locaux :

Les finances de la commune étant satisfaisantes, le Maire propose de ne pas changer les taux appliqués jusqu'à présent pour la taxe d'habitation, la taxe foncière - bâti et la taxe foncière - non bâti.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité au scrutin public de conserver les mêmes taux appliqués aux impôts locaux que ceux pratiqués en 2017.**

3 – Vote du Budget 2018 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 soumis à l'approbation du Conseil. Monsieur le Secrétaire de Mairie donne toutes les explications techniques demandées.

S'agissant de l'inscription au budget du projet de bar associatif, monsieur le Maire confirme que le projet est inclus dans le projet « Cœur de Village ».

Concernant les subventions aux associations, il a été décidé d'augmenter de 310 € la somme allouée sur la ligne 6574 « *subvention fonctionnement associations* » au détriment de la ligne 6232 « *fêtes et cérémonies* ».

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité au scrutin public le projet de budget communal pour l'année 2018.**

**4 – Projet d'utilisation du bâti de la Micoulade présenté par la Commission « urbanisme – cadre de vie » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution des pourparlers avec les fermiers des terres audoises de La Micoulade.

Le Maire a proposé d'échanger les parcelles 287B et 276 non affermées mais utilisées par les fermiers contre une bande de 5 000 m<sup>2</sup> bordant le nord du bâti de la Micoulade. Ce besoin est motivé par la perspective prochaine de l'installation d'une micro station d'épuration desservant le bâti. Les fermiers, considérant qu'aucun projet de rénovation de la Micoulade n'a été voté par le Conseil Municipal, refusent cet échange. Ils proposent d'échanger l'actuel verger (5 000 m<sup>2</sup>) contre la bande de terrain visée par la municipalité.

Dans le cadre de ces échanges, le Maire a rappelé que le nouveau chemin de service, non inscrit au cadastre, est en réalité classé bien communal depuis 1993 (dossier d'enquête public). Les fermiers vont vérifier si ce chemin rural a effectivement été exclu des parcelles 282 et 286 pour le calcul du fermage.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de voter la rénovation rapide d'une première tranche du bâti de La Micoulade en vue d'édifier une installation d'utilité publique incluant les parcelles attenantes (271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 287) de la section A, qui seront classées en conséquence au prochain PLU.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité au scrutin public la rénovation rapide d'une première tranche du bâti de La Micoulade en vue d'édifier une installation d'utilité publique incluant les parcelles attenantes (271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 287) de la section A, qui seront classées en conséquence au prochain PLU.**

**Il demande de surcroît que la régularité de la mise à disposition gratuite de la parcelle 271 (environ 6 ha) incluse dans le bail, soit vérifiée auprès d'un expert agricole.**

**5 – Signature devant notaire de l'acte de succession de feu monsieur Charles FESIEN :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est convoqué par le notaire traitant (Maître BELLOC) pour signer l'acte de succession de feu monsieur Charles FESIEN. Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer cet acte.

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité au scrutin public monsieur le Maire à signer l'acte de succession de feu monsieur Charles FESIEN.**

**6 – Questions diverses :**

**61- Ramassage des déchets verts**

Monsieur le Maire propose d'imposer aux citoyens déposant des déchets verts devant leur habitation de compacter leurs déchets verts dans de grands sacs en papier, sous peine que les employés municipaux ne ramassent pas les déchets verts.

Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL propose de fixer des dates de ramassage communiquées à l'avance aux citoyens.

Monsieur le Maire précise que le projet sera affiné, notamment pour le choix des sacs en papier.

62- Compte rendu de la réunion d'information sur les impôts locaux

Madame Yolande CESCO et madame Josette CANALIS rapportent les éléments dominants de l'information qui leur a été délivrée ce jour à Castelnaudary.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 30.

Le secrétaire de séance



Le Maire



Les Conseillers Municipaux

